



Arnaques en ligne: une aide précieuse pour les victimes

PAR LOÏC MARCHAND

L'Institut de lutte contre la criminalité économique de la HE-Arc a lancé une plateforme d'aide pour les victimes d'arnaques en ligne et de violences économiques. Une première suisse, assurent ses fondateurs.

Les victimes d'arnaques en ligne disposent désormais d'une porte d'entrée unique. L'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la HE-Arc, à Neuchâtel, lance une plateforme d'aide aux victimes de violences économiques. Dénommée Avveco, elle s'adresse tout aussi bien aux victimes d'arnaques en ligne, d'abus économiques dans un cadre familial ou encore de vols à l'arraché.

Une première en Suisse, selon ses fondateurs. Le projet est développé en partenariat avec la police neuchâteloise et la Banque cantonale neuchâteloise (BCN).

Aider les victimes et leurs proches

«Nous sommes également à disposition des personnes souhaitant se prémunir de telles menaces, ainsi que des proches de victimes», souligne Olivier Beaudet-Labrecque, doyen de l'ILCE, spécialiste des escroqueries sur internet.

La plateforme a par exemple été contactée par un adulte, inquiet du sort de l'un de ses parents. D'après lui, son père envoyait régulièrement de l'argent à une inconnue ren-

contrée en ligne. Un scénario typique de la fraude aux sentiments.

«Son fils ne savait plus comment lui parler», raconte Olivier Beaudet-Labrecque. «Il cherchait des conseils pour l'aider à se libérer de cette emprise. Nous l'avons redirigé vers des services de soutien psychologique du canton de Neuchâtel.»

Une écoute, une orientation

Avveco a été lancée en mai. Des flyers étaient disponibles dans le hall d'accueil de la police neuchâteloise, mais aussi pour les clients de la BCN.

Depuis son lancement, une dizaine d'appels ont été enregistrés, suffisamment pour convaincre les fondateurs du bien-fondé de leur démarche et «de l'importance de la faire connaître au grand public».

La confidentialité est garantie. Les informations données par les victimes ne seront transmises aux autorités compétentes qu'avec leur accord.

«Être une victime d'arnaque en ligne peut laisser des traces», explique Cristina Cretu-Adatte, adjointe scientifique à l'ILCE.

«Les banques sont outillées pour accompagner au mieux

leurs clients à l'instant où l'arnaque est commise. Les polices, de leur côté, sont habilitées à enregistrer les plaintes. Mais leur rôle n'est pas d'assurer un suivi psychologique. Et elles peuvent être intimidantes.»

D'où l'importance pour les victimes, selon les deux collaborateurs de l'ILCE, d'avoir un interlocuteur à même «de les écouter, de les conseiller et de les orienter», estime Olivier Beaudet-Labrecque. «Nous leur offrons notre réseau.» «Contrairement à d'autres types d'infractions, il n'existe pas de suivi particulier pour les violences économiques», confirme Simon Baechler, chef de la police judiciaire au sein de la police neuchâteloise. «Pour les victimes, ce projet permet de faciliter l'accès à de l'aide. Ce sera intéressant de voir à quel point le public utilise ce service.»

Une idée reprise au niveau national?

Une telle idée avait été suggérée en 2024, dans une motion de la conseillère nationale vaudoise Jacqueline de Quattro.

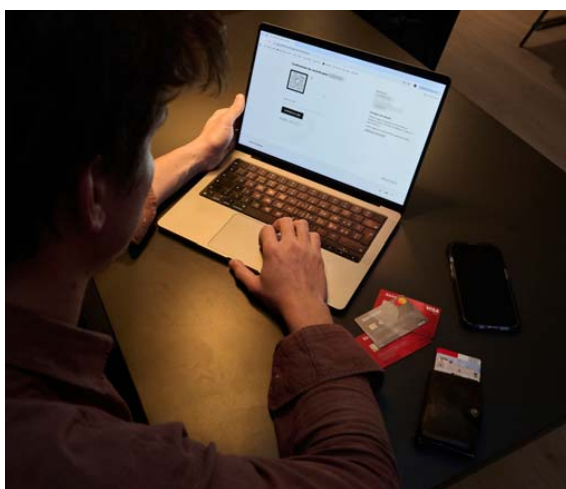
Bien que «partageant la préoccupation à l'origine de la motion», le Conseil fédéral avait toutefois estimé que



l'offre existante suffisait déjà, citant notamment cybercrim-police.ch et les Centres d'aide aux victimes (Savi). «Nous avons, d'un côté, des victimes qui exprimaient un besoin d'être entourées et, de l'autre, des ressources qui n'at-

tendaient que d'aider», décrit Cristina Cretu-Adatte. «Mais il n'existait aucune organisation entre les deux.» Avveco pourrait d'ailleurs dépasser les frontières neuchâtelaises. «Nous suivons attentivement ce projet», confirme

Fabian Ilg, directeur de la plateforme intercantonale Prévention suisse de la criminalité. «S'il répond à un réel besoin de la population, nous pourrions tout à fait reprendre le modèle et le proposer à d'autres cantons.»



Depuis le lancement d'Avveco, une dizaine d'appels ont été enregistrés. Suffisamment pour convaincre les fondateurs du bien-fondé de leur démarche et «de l'importance de la faire connaître au grand public» (photo d'illustration). ARCHIVES DAVID MARCHON

Le nombre d'infractions est en baisse, mais...

Le phénomène de la cybercriminalité économique, comme appelée par l'Office fédéral de la statistique, s'est stabilisé à un niveau élevé, en 2025. Selon des chiffres publiés en mars, les polices cantonales ont enregistré près de 58 000 infractions «présentant un mode opératoire numérique», en recul de 2% par rapport à 2024. Indication cependant inquiétante pour Olivier Beaudet-Labrecque: le taux d'élucidation a, lui aussi, connu une baisse, passant

de 18,6% à 17,6%. «Nous assistons à une complexification des processus d'arnaques en ligne.»

La plateforme Avveco, qui offre de l'aide aux victimes de violences économiques, est disponible ici: www.he-arc.ch/landing/avveco

Les banques sont outillées pour accompagner au mieux leurs clients à l'instant où l'arnaque est commise. Les polices, de leur côté, sont habilitées à enregistrer les plaintes. Mais leur rôle n'est pas d'assurer un suivi psychologique.

CRISTINA CRETU-ADATTE
ADJOINTE SCIENTIFIQUE
À L'INSTITUT DE LUTTE CONTRE
LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE